

La feuille de route adoptée à Marrakech

Le Réseau francophone de régulation des médias (Refram) a adopté mardi à Marrakech sa feuille de route pour la période 2010-2011, et ce à l'occasion de la tenue de la première conférence des présidents d'instances de régulation francophones.

L'adoption de cette nouvelle feuille de route intervient dans le cadre de la continuité du plan d'action entériné par les membres du Refram à Dakar.

L'un des objectifs du Refram étant d'encourager la connaissance mutuelle de ses membres et des

conditions d'exercice des missions des institutions membres, notamment par des échanges de meilleures pratiques, il a été proposé d'organiser une conférence thématique à intervalle régulier. De ce fait, les institutions membres seront invitées à préciser les thèmes qu'elles souhaitent aborder lors des prochaines conférences du Réseau et à mettre en œuvre des programmes d'échange professionnel entre les membres.

Des visites bilatérales entre institutions pourront être organisées en vue de partager leurs expé-

riences de régulation.

Le document prévoit en outre le recensement des actions de coopération bilatérale et multilatérale existant auprès de chaque institution membre.

Concernant les thèmes d'action, la feuille de route propose d'accorder la priorité à la mise en œuvre des actions axées autour des thèmes de la régulation en période électorale, le suivi des programmes (le monitoring), le numérique et la diversité linguistique et culturelle.

MOHAMED RAMI

Lire page 3

Les présidents des instances de régulation dans l'espace francophone se sont donné rendez-vous les 16 et 17 novembre à Marrakech, dans le cadre de leur première conférence. L'objectif de ce conclave organisé par la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA) et du réseau francophone de régulation des médias (Refram) a été de débattre de nombreuses questions ayant trait au "Renforcement des capacités de régulation des régulateurs francophones", à l'"Echange d'expériences : régulation opérationnelle de la diversité culturelle et linguistique" et à la "La vie du Réseau".

L'un des moments forts de cette conférence étant le transfert de la présidence du Refram à la HACA pour la période 2009-2011 après que le Royaume en avait assuré la vice-présidence depuis la réunion des membres de ce Réseau à Ouagadougou (Burkina Faso) en 2007.

Cette conférence a servi aussi d'occasion pour l'adoption par ledit Réseau de sa feuille de route pour la période 2010-2011, dans le cadre de la continuité du plan d'action 2009-2010, entériné par les membres du Refram à Dakar.

Pour ce qui est des modalités d'action, l'un des objectifs du Refram est d'encourager la connaissance mutuelle de ses membres et des conditions d'exercice des missions des institutions membres, notamment par des échanges de meilleures pratiques.

Selon ce document, il a été proposé d'organiser une conférence thématique à intervalle régulier. De ce fait, les institutions membres seront invitées à

préciser les thèmes qu'elles souhaitent aborder lors des prochaines conférences du Réseau et à mettre en œuvre des programmes d'échange professionnel entre les membres. Des visites bilatérales entre institutions pourront être organisées en vue de partager leurs expériences de régulation.

Dans le but de favoriser la mise en œuvre de ces deux points, les membres du Réseau ont été invités à procéder à un recensement des besoins en équipement des institutions membres, notamment en matière de suivi des programmes. Il sera établi par l'ensemble des institutions présentant de tels besoins et transmis à la présidence et au secrétariat permanent du Refram.

Il est question aussi d'établir un recensement des besoins en formation des membres et personnels des institutions membres. Un tel recensement

Agir de concert pour que le Refram trouve sa place aux côtés des autres organisations internationales spécialisées en la matière et qu'il devienne un pôle d'expertise.

sera établi par les institutions souhaitant développer la formation de leurs membres et personnels et transmis à la présidence et au secrétariat permanent du Refram.

Concernant les thèmes d'action, la feuille de route propose d'accorder la priorité à la mise en œuvre des actions axées autour des thèmes de la régulation en période électorale, le suivi des programmes (le monitoring), le numérique et la diversité linguistique et culturelle.

Dans une allocution de circonstance, le président de la HACA, Ahmed Ghazali a soutenu l'impératif d'agir de concert pour que le Refram trouve sa place aux côtés des autres organisations internationales spécialisées en la matière et qu'il puisse devenir un pôle majeur d'expertise.

M. Ghazali a ajouté que cela permettra à ce pôle d'expertise de concrétiser pleinement la volonté de l'ensemble des membres de ce Réseau ainsi que de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), de contribuer à la consolidation de l'Etat de droit et de soutenir la société francophone de l'information et de la communication.

"La Francophonie, cette réunion libre et égale de pays ayant en partage, bien plus que la seule langue française, mais également une même éthique du dialogue des civilisations, et qui est, nous le savons tous, le

socle sur lequel se construit notre Réseau, dont la vocation première est de développer un modèle de régulation de l'audiovisuel au service du pluralisme, de la dignité et de la cohésion sociale", a dit M. Ghazali

L'intervenant a, d'autre part, évoqué la diversité culturelle et linguistique, tout en mettant l'accent sur les différents aspects de cette diversité au Maroc, à savoir la diversité géographique, celle des bassins de vie, la diversité linguistique et celle générationnelle, considérant

que le Maroc constitue de ce fait une société multiculturelle. Et de poursuivre que grâce notamment à l'interaction régulière et constante des Marocains du monde avec leur pays d'origine, les échanges culturels contribuent à une plus grande multiculturalité, particulièrement parmi les nouvelles générations.

M. Ghazali a indiqué, en outre, que le brassage des populations et des cultures et leur répartition dans le territoire fait que la question de la diversité culturelle au Maroc ne se pose pas en termes de minorités ethniques, rappelant qu'il n'existe pas de ce fait de textes spéciaux sur le droit des minorités nationales.

Il a, en outre, estimé que dans l'expérience audiovisuelle marocaine, la régulation demeure un atout pour la préservation et la promotion de la diversité culturelle et linguistique, notant qu'un effort constant est à fournir, notamment pour suivre la réalité dynamique (évolution des concepts, changement des pratiques, transformation des modes de consommation) et contribuer à lutter contre la standardisation (globalisation, identité dominante).

Béatrice Damiba, présidente du Conseil supérieur de la communication (CSC) du Burkina Faso et présidente sortante du Refram a, pour sa part, rappelé que ce réseau créé le 1er juillet 2007 à Ouagadougou, vise à instituer entre les instances de régulation francophones, un espace d'échange et de coopération, respectueux de la diversité culturelle et linguistique au sein duquel se perpétuent la langue française et ses valeurs.

Le Refram compte, à ce jour, 11 instances membres ayant formalisé leur adhésion, alors que lors de son assemblée constitutive, 24 instances étaient présentes et 19 autres avaient signé l'accord de Ouagadougou, a précisé Mme Damiba, avant de se prononcer en faveur de la conjugaison des efforts pour mobiliser l'ensemble des instances des pays membres de la francophonie.

Elle a, dans ce contexte, passé en revue l'ensemble des actions initiées et menées pour la mise en route de ce Réseau, entre autres, le renforcement de son secrétariat permanent, la création d'un site Internet du Refram, la rédaction du règlement intérieur, outre l'organisation d'un séminaire-atelier sur l'harmonisation des textes juridiques inhérents à la régulation au sein des pays membres.

Des actions importantes ont

été également menées pour le renforcement de la coopération du Refram avec des partenaires de choix comme l'Unesco, l'Organisation internationale de la francophonie, le ministère français des Affaires étrangères ou encore avec des organismes médiatiques, a-t-elle fait remarquer.

M. Hugo Sada, délégué à la paix, à la démocratie et aux

dotées, mais aussi celles qui régissent la société dans laquelle ils s'inscrivent.

«Mais cette responsabilité des médias ne doit pas être placée entre n'importe quelles mains, en particulier celles qui considèrent les médias comme des outils au service de leurs propres intérêts et non comme des organes indépendants au service de l'expression du plu-

Un espace d'échange et de coopération, respectueux de la diversité culturelle et linguistique au sein duquel se perpétuent la langue française et ses valeurs

droits de l'Homme au sein de l'OIF a indiqué que les paysages médiatiques dans le monde ont évolué depuis 20 ans, avec les lois de libéralisation de la presse écrite et de l'audiovisuel, tout comme l'espace public des pays d'Europe centrale et orientale avec la chute du mur. On a assisté alors à l'éclosion de journaux et surtout à une multiplication, sans précédent, de chaînes de télévision et de stations de radio, ouvrant à un vaste auditoire l'accès à l'information et au débat public.

Il a mis l'accent aussi sur l'engagement de l'OIF en faveur de la consolidation de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'Etat de droit, faisant remarquer qu'un tel engagement a été formalisé avec la Déclaration de Bamako adoptée en 2000 et que la Francophonie a su se doter d'un texte normatif sur la démocratie et d'un dispositif concret et contraignant en faveur de la consolidation de la paix, de la démocratie et de l'Etat de droit. Et d'ajouter que pour l'OIF, il existe une interdépendance entre démocratie, liberté des médias et régulation, faisant remarquer que les médias jouent un rôle primordial dans la construction de l'espace public et donc dans l'établissement de conditions propices à l'expression démocratique et au bon fonctionnement des institutions et des organes de la vie politique.

«Il n'y a pas de démocratie sans espace public, et pas d'espace public sans une information fiable, pluraliste et partagée par tous», a-t-il dit, relevant qu'il est indispensable de sensibiliser l'ensemble de la société quant au rôle essentiel des médias et à leurs responsabilités, comme il est de leur devoir de respecter scrupuleusement non seulement les règles éthiques et de déontologie dont la profession s'est librement

ralisme », a-t-il estimé ; d'où la nécessité, a-t-il dit, d'une régulation autonome et crédible, mais aussi et surtout d'une régulation reconnue dans sa légitimité par l'ensemble des acteurs de la vie publique.

Pour M. Sada, la régulation est indispensable et l'Etat doit jouer son rôle pour garantir les conditions de son propre fonctionnement civique, et c'est là tout l'esprit de la régulation des médias.

Pour répondre aux enjeux que pose et impose le rôle des médias dans les sociétés démocratiques, les actions de la francophonie s'attachent à la fois à promouvoir la liberté de la presse, en contribuant en particulier au développement de législations et de réglementations favorables au droit à l'information et à la communication, à favoriser l'autorégulation et la déontologie des journalistes, principalement dans des contextes électoraux, de crise ou de sortie de crise et à renforcer les capacités des institutions de régulation, a-t-il précisé.

Créé en 2007 à Ouagadougou, le Refram vise l'établissement et le renforcement des liens de solidarité et de coopération entre les institutions membres. Il se veut également un espace d'échange d'informations et de débats sur les questions d'intérêt commun et tend à adopter des positions communes sur les questions concernant les médias, d'autant plus qu'il contribue à la formation du personnel des institutions.

L'une des priorités du Refram est de s'assurer que la coopération entre ses membres se traduira à court terme en actions concrètes permettant d'ancrer les autorités de régulation des médias au sein des systèmes institutionnels de leurs pays respectifs.

MOHAMED RAMI